Comité de projet – Projet Agrivoltaïque de l'Etang des Combes

Compte-rendu

La société Vents du Nord (VDN) développe actuellement un projet agrivoltaïque sur les communes de Cruscades et Lézignan Corbièeres. Un comité de projet a eu lieu jeudi 15 octobre 2026 à 18h en mairie de Cruscades. Etaient invités, les membres de droit, c'est-à-dire les représentants des communes d'implantation (Cruscades et Lézignan Corbières), de l'EPCI d'implantation (la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, CCRLCM), ainsi que les représentants des communes limitrophes.

La liste des personnes invitées est la suivante :

- M. Morassutti, maire de Cruscades ;
- M. Forcada, maire de Lézignan Corbières ;
- M. Filippi, maire de Argens Minervois ;
- M. Hernandez, maire de Canet d'Aude;
- Mme Grauby, maire de Conhiac Corbieres ;
- M. Schenato, maire de Escales ;
- M. Valero, maire de Ferrals les Corbières ;
- M. Lézina, maire de Luc sur Orbieu ;
- M. Richard, maire de Ornaisons;
- M. Marret, maire de Tourouzelle ;
- M. Maillard, maire de Villedaigne ;
- M. Hernadez, Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, CCRLCM)

Etaient présents :

Collectivités	**Personne présente**
Cruscades	Jean Claude Morassutti (maire) Estelle Roidriguez (2ème adjointe)
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, CCRLCM)	Edouard Jun (directeur développement territorial)
Argens Minervois	Michael Josseaume (élu)
Canet d'Aude	Frederic Hernandez (maire)
Conhiac Corbières	Marie Grauby 'maire)

Le projet était présenté par Pierre Etchegaray, responsable de l'agence Sud chez Vents du Nord.

1. Présentation des porteurs de projets :
 a. Domaine viticole de l'étang des colombes

Non présent à la réunion, le porteur de projet agricole a été présenté par le porteur du projet agrivoltaïque. Depuis plusieurs générations le domaine de l'étang des colombes exploite un vignoble sur les communes de Cruscades, Lézignan et Névian. Il emploie 11 personnes permanents et 3 ETP occasionnels. Une vente directe au caveau est aussi mise en place ainsi que des événements ponctuels. Les enjeux pour l'exploitation sont développés autour de 3

thématiques : qualité (HVE), quantité (maintien des volumes) et gestion. Le projet s'inscrit dans cette approche.

b. Vents du Nord

Une présentation du porteur de projet, Vents du Nord a ensuite été faite. VDN est une entreprise française, filiale du groupe allemand Loscon. Depuis plus de 15 ans, VDN gère l'ensemble des étapes de vie des parcs éoliens et photovoltaïques.

Du développement à l'exploitation des parcs, en passant par leur construction jusqu'au démantèlement, VDN gère actuellement 144 MW éolien en exploitation, et 900 MW en développement (600 MW en éolien et 300 MW en solaire).

Entreprise à taille humaine composée de 25 personnes spécialisées dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques, VDN compte aujourd'hui 3 agences (Paris, Nantes et Montpellier).

2. Le site du projet agrivoltaïque et ses enjeux :

La zone d'étude du projet se situe à cheval sur les communes de Cruscades et Lézignan Corbières. Il s'agit de parcelles agricoles, dans un domaine viticole, dont l'activité sera maintenue.

Les études en cours ont été présentées :

Ecologie :

Le projet évite tous les zonages réglementaires et ne se situe ni en Natura 2000, ni en zone naturelles d'intérêt écologique faune flore (ZNIEFF). De nombreux relevés terrains ont été réalisés sur 2025-2026 et les cartes sur les divers enjeux ont été projetées : habitats naturels, flore, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, avifaune, chiroptères, zones humides.

Lors des investigations terrains, 3.5ha de zones humides ont été identifiées et seront intégralement évitées selon la méthodologie ERC (Eviter Réduire Compenser).

Les préconisations des bureaux d'études seront appliquées pour en faire un projet exemplaire d'un point de vue écologique :

- Installation passage petite faune
- Évitement total des zones humides
- Évitement des alignements d'arbres
- Éloignements des lisières (10m minimum)
- Ecartement inter rangée de 7,5m minimum
- Réalisation de haies = création de corridor écologique
- Travaux en dehors des périodes critiques (avril à aout)
- Installation de perchoirs à rapace

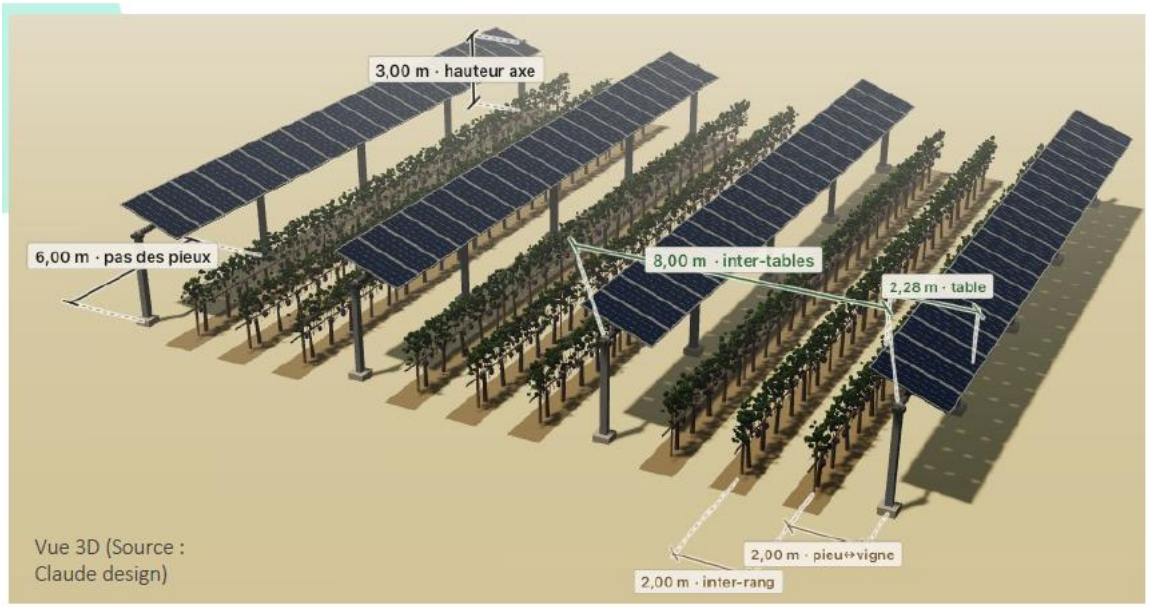
Paysage / Patrimoine :

Le projet, tout comme son aire d'étude rapprochée, se situe en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine. Des perceptions sont attendues depuis les axes routiers menant à Lézignan sur les routes RD-6113 au Nord et RD-24 au sud. Une carte mettant en évidence le cône de visibilité a été présentée ainsi que des photomontages depuis des points de vue.

Le masque végétal existant sera renforcé par l'ajout de haies paysagères. De nombreux éléments se trouvent déjà à proximité du site comme la voie ferrée Carcassonne-Narbonne, des pylônes RTE et des éoliennes. Un projet de construction de zone d'activité se trouve également à proximité du site du projet agrivoltaïque et abritera notamment le poste électrique sur lequel sera raccordé le projet. Un aménagement paysager est aussi prévu pour cette zone et permettra aussi de masquer le projet agrivoltaïque.

Agricole :

Un rappel réglementaire sur l'agrivoltaïsme est réalisé ainsi que diverses informations sur le projet agricole (cépages, cycle de développement de la vigne, ..). Les études ont été réalisées sur 12 configurations techniques de sorte à sélectionner l'optimum en hauteur des panneaux et espacement des rangées, permettant une pratique agricole en tenant compte de la mécanisation et des ombrages apportés. Une autre étude sur le pilotage des panneaux et de l'ombrage a ensuite été réalisée et permet une diminution du stress hydrique des vignes grâce à un effacement des panneaux. Au printemps les panneaux ne font pas d'ombres pour permettre une croissance optimale, alors qu'en été ils suivent le soleil et apportent un maximum d'ombrage pour protéger les vignes. Un plan de coupe explicatif a été fourni.



Vue 3D (Source : Claude design)

Urbanisme :

Les communes de Cruscades et Lézignan Corbières ont chacune leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le site est en zonage A (agricole). Le projet étant un projet agricole, le règlement d'urbanisme permet le projet sur les 2 communes.

Les documents supra-communaux sont évoqués : SRADET, PCAET, SCOT, SDAGE.

Le PPRI indique que le zonage est Ri3 nécessitant un recul de 7m du ruisseau du Lirou et 3m des fossés drainants. Ces mesures seront appliquées et ne perturberont pas l'écoulement des eaux.

Le site a également été identifié comme zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) par la commune de Cruscades. Ce zonage est en cours de confirmation auprès de la préfecture.

3. Chronologie du projet

La chronologie du projet a été présentée depuis les premiers échanges en 2024. Les étapes clés du projet et leurs dates prévisionnelles ont été annoncées. Le permis de construire devrait être déposé pour novembre 2026, suivi d'une instruction en 2027. Les passages en MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), examineront la qualité des études d'impact et préalable agricole et précéderont une enquête publique, probablement fin 2027 avant autorisation du permis de construire. D'autres étapes importantes suivront en 2028, comme l'obtention du tarif de rachat et la convention de raccordement. Un début des travaux ne sera envisageable à partir de 2029.

4. Retombées locales du projet :

Des retombées locales sont à prévoir grâce à ce projet, et notamment via des recettes fiscales perçues par les collectivités.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties – le taux étant défini par la commune
- L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) – dont 20% reviennent aux communes et 50% à l'EPCI (CC Région Lézignanaise) et les 30% restants sont versés au département de l'Aude.

Une simulation a été effectuée pour évaluer les potentielles retombées économiques, avec les données du projet actuelles. Cette simulation est susceptible d'évoluer selon les données du projet, les taux en vigueurs, les tarifs d'électricité et les modifications réglementaires.
Dans cette simulation, la commune de Cruscades pourrait toucher près de 11 000€ par an, la commune de Lézignan 4.700 €/an et la communauté de communes jusqu'à 37 000 €/an.

Enfin, un financement participatif sera proposé aux habitants. Ceux-ci auront alors la possibilité d'investir dans le projet et de percevoir une rémunération sur les capitaux investis.

En conclusion, les membres du comité ont été attentifs à la présentation du projet. Quelques observations ont cependant émergé, en particulier sur le sujet du projet agricole et la visibilité de l'installation.
VDN a répondu lors de la réunion, et réaffirmé que le projet agrivoltaïque a été élaboré en priorisant l'exploitation agricole et permettra une protection tout en maintenant une mécanisation. Ces données seront confirmées par la finalisation de l'étude préalable agricole.
Sur le point de vue paysager, le projet se situe à plus d'1 km du village, et les principaux points de vue sont depuis les routes. Cette problématique a été prise en considération par un recul et la réalisation de haies périphériques.

VDN prend donc en compte ces observations et tiendra informé les collectivités des prochaines étapes du projet.

Chiffres clés du projet	
Superficie d'étude	Site de 40 ha
Puissance / Production	16 MWc / environ 15,7 GWh/an produits – environ 2 280 foyers alimentés (base= 6,89 MWh/an/foyer dept 11, source Enedis étude 2024)
AO CRE	Compatible – AO sol (axe rotation inferieur à 4m)
Raccordement	Poste source de Lézignan (1,5 km) ou Lézignan Nord (à créer, à 0,7 km)
Urbanisme	Compatible avec le PLU en zonage A Avis favorable de la commune et identifié ZAENR
Enjeux environnementaux	Etude d'Impact Environnemental: état initial terminé Méthodologie ERC → évitement total des zones humides et des alignements d'arbres, secteurs à enjeux forts
Enjeux paysagers	Etude paysagère: état initial réalisé Minimiser la covisibilité → recul (80m au point le plus proche du chemin), haies
Enjeux agricoles	Etude Préalable Agricole - Introduction de nouveaux cépages - Adaptation changement climatique
Intégration des acteurs locaux	Soutien de la commune, permanences publiques, lettres d'informations, site internet, financement participatif